



Service de l'accès et de la protection de l'information

600, rue Fullum, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2501 274

Le 3 mars 2025

OBJET : **Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), concernant le nombre d'armes à feu utilisées à des fins de preuve qui ont été perdues ou égarées.**

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 14 janvier 2025, visant à obtenir les statistiques citées en objet, plus précisément :

« [...] le nombre d'armes à feu utilisées à des fins de preuve qui ont été perdues ou égarées dans le coffre-fort ou la serrure de la police pour les années 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024. Il s'agit d'armes qui ont été utilisées pour commettre un crime. [...] préciser le type d'arme si possible (par exemple, arme de poing, fusil, etc.) »

Au terme des recherches effectuées, aucune arme utilisée à des fins de preuve n'a été perdue pour la période visée.

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : accesdocuments@surete.qc.ca

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Sania Cantina
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels